

Prix

11^e édition

ile de Science
PARIS-SACLAY

2017

de la culture scientifique et technique

REGLEMENT

Le dispositif du prix

L'Association Ile de Science Paris-Saclay souhaite promouvoir et encourager toutes les initiatives en faveur de la culture scientifique et technique auprès de tous publics.

Ile de Science attribuera **une bourse de 2 000 €** à une association ou à un établissement scolaire afin de lui permettre d'initier, de développer ou de renouveler un projet.

Ile de Science attribuera **un label** à un organisme (établissement ou laboratoire) dont l'action aura été remarquée.

Toutes les initiatives seront relayées sur le site internet d'Ile de Science (<http://www.iledescience.org>) et sur le site de ses partenaires, **à compter du 16 juin 2017**.

Le jury du prix est composé de scientifiques, et de représentants des partenaires d'Ile de Science.

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Ile de Science Paris-Saclay est une association regroupant 17 membres dont :

- ❖ **6 Ecoles d'ingénieurs** (CentraleSupélec, Ecole Polytechnique, ENSTA ParisTech, Institut d'Optique Graduate School, AgroParis Tech, Telecom SudParis)
- ❖ **4 Centres de recherche** (CEA Centre de Saclay, IHÉS, INRIA, Synchrotron Soleil)
- ❖ **5 Centres de recherche** industrielle (ANDRA, EDF Lab Paris-Saclay, Air Liquide Centre de Recherche Paris-Saclay, Danone Research, Thales Research and Technology)
- ❖ **1 Faculté** des Sciences d'Orsay (Université Paris-Sud)
- ❖ **2 Associations** (ADEZAC, Scientipôle Initiative)

→ Ses missions sont :

- Contribuer à la promotion des activités d'enseignement supérieur, de recherche et de développement technologique, du « cluster » Paris-Saclay
- Promouvoir la culture scientifique
- Animer le « cluster » Paris-Saclay
- Conduire une réflexion sur les avancées pédagogiques et technologiques permettant l'émergence d'innovations dans différents domaines
- Communiquer sur ses missions.

Information et règlement sur demande auprès d'Isabelle Goulette : isabelle.goulette@iledescience.org
Ile de Science – Les Algorithmes – Bâtiment Euripide – 91194 Saint Aubin Cédex
Tél. : 01 60 19 09 32 Site : iledescience.org

*Ile de Science Paris-Saclay organise, pour la onzième fois, le « **PRIX ILE DE SCIENCE** » consacré à la culture scientifique et technique.*

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU PRIX

Dans le cadre de ses missions, Ile de Science Paris-Saclay souhaite :

- Développer l'intérêt de tous publics (jeunes et adultes) pour les sciences,
- Susciter leur curiosité et leur enthousiasme pour les recherches scientifiques, leurs résultats et leurs enjeux,
- Promouvoir l'attractivité des carrières scientifiques et techniques,
- Rendre la science et la technique accessibles au plus grand nombre.
- Mettre en valeur des initiatives des acteurs locaux dans le domaine scientifique et en susciter de nouvelles.

ARTICLE 3 : OBJET DU PRIX

- Le meilleur projet en faveur de la culture scientifique et technique proposé par **une association ou un établissement scolaire**, qui aura fait l'objet d'un dossier de candidature au prix conformément au règlement et qui répondra aux critères de sélection, sera soutenu par **une bourse de 2 000 €**, lui permettant de démarrer, renouveler ou d'étendre son projet.
- La meilleure initiative en faveur de la culture scientifique et technique proposée par **un organisme (établissement ou laboratoire)** pourra se voir attribuer **le label « Ile de Science Paris-Saclay »**.

ARTICLE 4 : DOMAINE GEOGRAPHIQUE DU PRIX

Le concours du « Prix Ile de Science » s'adresse à tous les acteurs du plateau de Saclay (au sens large), de l'Essonne, et des Yvelines : associations, écoles, universités, organismes de recherche privé ou publique.

ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION

Les initiatives en faveur de la culture scientifique et technique doivent s'inscrire dans un cadre collectif et s'adresser à plusieurs personnes.

Elles peuvent s'appuyer sur un dispositif existant (par exemple dispositif de l'Education Nationale, du département, de la région, des ministères ...)

Elles peuvent s'inscrire dans le cadre d'un ou plusieurs champs disciplinaires scientifiques ou technologiques (physique, chimie, sciences de la vie et de la terre, mathématiques, informatique, électronique, sciences humaines et sociales, sports...).

Les initiatives peuvent s'adresser à tous types de publics : scolaires (tous les âges), étudiants, grand public.

ARTICLE 6 : MODALITES DU PRIX

- Peuvent faire acte de candidature toute association ou tout établissement concerné par l'article 4.
- Chaque initiative fera l'objet d'un dossier de candidature adressé aux organisateurs du prix

AVANT LE 13 JUILLET 2017.

- Les lauréats du concours s'engagent à fournir aux organisateurs du prix, **avant le 18 mai 2018**, un rapport de quatre pages (hors annexes) décrivant la réalisation du projet, son état d'avancement et son bilan.

ARTICLE 7 : CALENDRIER DU PRIX

DU 9 AU 16 JUIN 2017

Annonce de l'ouverture du prix par voie d'affiche et de mails adressés aux partenaires, collectivités territoriales, académies.

LE 13 JUILLET 2017

Date limite de dépôt des dossiers de candidature.

OCTOBRE 2017

Sélection du meilleur projet pour l'attribution **d'une bourse de 2 000 euros.**

LE VENDREDI 13 OCTOBRE 2017

Remise du prix par Ile de science lors du lancement de la Fête de la Science.

ARTICLE 8 : JURY DU PRIX

Le jury est composé de représentants des membres d'Ile de Science, des collectivités territoriales et des entreprises partenaires de l'opération. Le jury est souverain.

ARTICLE 9 : PUBLICATION DES RESULTATS

La liste des lauréats sera diffusée sur le site internet d'Ile de Science. Il fera l'objet d'un communiqué auprès de la presse locale. Chaque candidat sera informé personnellement.

Les candidats autorisent la publication de leurs projets sur tout support.

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

La participation des candidats implique l'acceptation du présent règlement.

Le résultat des délibérations du jury ne peut pas donner lieu à contestation. Les participants non retenus ne peuvent se prévaloir d'aucune indemnité. Aucune réclamation ne sera admise, notamment en cas de report ou d'annulation. Afin de permettre aux organisateurs de publier toute information et communication, notamment dans le cadre de la fête de la science, les candidats au prix ILE DE SCIENCE autorisent les organisateurs à publier toutes informations et photographies concernant leurs initiatives prises en faveur de la culture scientifique et technique.
